



## Compte rendu CTSD du 8 février 2019.

Carte Premier degré

L'IA énonce les objectifs académiques : poursuite dédoublement CP CE1 tout en maintenant taux d'encadrement dans le rural, maintien du potentiel TR, augmentation du taux encadrement, Plan mathématiques Villani Torossian, poste d'Aide pédagogique .

**Les priorités départementales :** attention particulière aux territoires défavorisés, aux décharges de direction, aux dispositifs - de 3 ans, PDMQDC, Handicap, UPE2A, soutien du plan mathématiques et soutien au plan pilotage.

Avant l'étude des mesures de carte scolaire la FSU demande à connaître les résultats de la **commission dispositifs moins de 3 ans** réunie le 21 janvier puisque ce dispositif pourrait avoir des répercussions sur les mesures de carte.

12 nouveaux projets ont été déposés, étudiés par la commission.

*Sont retenus :* Beaufort, Dole Pointelin, Champagnole Valentenouze, Sellières, St Germain en Montagne. Le dispositif est accordé pour 3 ans.

*Sont renouvelés* Coteau du Lizon St Claude Rosset et Christin. Le dispositif de la Pesse sera réévalué au printemps.

La FSU demande la lecture des avis négatifs pour les projets d'accueil des moins de 3 ans. L'IA n'a pas les documents. Il explique que la principale raison repose sur la faiblesse des effectifs concernés.

**Loi scolarisation obligatoire des élèves de 3 ans.** la FSU souhaite savoir comment seront comptabilisés les élèves ayant 3 ans entre janvier et Juin ? La FSU souhaite que tous les enfants ayant trois ans au cours de l'année scolaire et donc sous obligation scolaire soient comptabilisés dans les prévisions de rentrée. Par ailleurs les IEN devront ils aller vérifier dans les familles s'il y a bien instruction ?! L'IA ne peut répondre et attend que la loi soit votée pour avoir les consignes. La FSU fait remarquer que cette loi conduira surtout à favoriser le privé avec un versement de plus de 40 millions d'euros aux écoles privées.

Mme Viaud commence l'étude du document et fait état de la décision de l'IA et de ses services de baisser les seuils de fermeture.

Pour la FSU, la sauvegarde des petites écoles et la baisse des seuils de fermeture dans les écoles à 5 classes et plus sont des leviers de meilleures conditions de scolarisation des élèves et de travail des enseignants. À ce titre, elle reconnaît l'effort qui a permis de sortir 26 écoles du champ d'étude des fermetures.

Mme Viaud informe de la particularité de Sirod qui sort du champ d'étude au titre des investissements préfectoraux dans les bâtis.

**CDO et maîtres référents** : Mme Métivier nous informe que la création du demi-poste de maître référent a pour objectif de permettre à tous les enseignants référents de participer aux équipes pluridisciplinaires.

**Suppression des postes vacants G** : la FSU rappelle que la suppression des postes G laisse les écoles et particulièrement les écoles maternelles sans la ressource précieuse de ces collègues. On place les enseignants et les enfants dans des situations difficiles. En accueillant des élèves de 2 ans dans des classes de 26 avec des élèves en inclusion, des suivis qui se mettent en place, la place des maîtres G est primordiale. L'IA indique n'avoir fermé que des postes vacants. La FSU rappelle l'historique et les nombreuses années où des candidatures au CAPASH G étaient systématiquement refusées. Nous faisons aussi remarquer que le nombre exponentiel de notifications MDPH doit aussi être lu en fonction de cette absence de maîtres G et du peu de RASED en général.

### **Création de poste Villani Torossian et soutien au pilotage pédagogique /Suppression de postes de TR**

La FSU refuse la création de ces postes spécifiques et indique qu'elle demande que tous les enseignants aient droit à la formation continue que leur garantie les textes (36j/an). Pour nous la création de postes « maths » ne correspond pas aux besoins et le poste de « soutien au pilotage pédagogique » qui permettra au recteur d'avoir une vision plus claire de la mise en place des orientations ministérielles dans chaque département n'est pas non plus un poste au service des élèves et des enseignants. C'est un poste de « commercial de l'Éducation Nationale » au service du New Management Public. Elle demande à l'IA de renoncer à ces 3 ouvertures et de conserver des postes de TR autrement plus utiles aux écoles. Nous rappelons par ailleurs que les IEN et conseillers pédagogiques sont les mieux placés pour suivre la mise en place de demandes ministérielles (CP dédoublés, - de 3 ans...), ce qu'ils font déjà par ailleurs puisqu'ils sont chargés de ces dossiers.

L'IA fait état de son désaccord et réfute l'idée de management. Il indique que le poste intitulé pilotage pédagogique permettra d'avoir une connaissance plus précise du fonctionnement de chacun des départements de l'académie. Sa mission sera « l'interfaçage académique » pour moitié et soutien aux professeurs dans la liaison école/famille pour la seconde moitié. Il rappelle que les DASEN et IEN ont déjà énormément de dossiers à gérer.

La FSU fait lecture d'une partie de la dépêche AEF citant les propos de Mr Blanquer en contradiction totale avec cette création de poste. Mr Blanquer y affirme *qu'il faut dégager du temps aux DASEN et aux IEN pour qu'ils se concentrent sur le pilotage de la pédagogie.* Pourquoi donc créer un poste sur cette mission ?

L'IA choisit de ne pas suivre la demande de la FSU de renoncer à ces 3 ouvertures et de conserver des postes de TR.

**Passage au vote :**

**Abstention** : 6 (FSU) La FSU a choisi de s'abstenir pour prendre en compte l'effort consenti sur l'abaissement des seuils et les maintiens de postes en classe qui permettront aux collègues de garder des conditions de travail acceptables. Elle dénonce cependant les créations de 3 postes de pilotage ministériel.

**Pour** : 0

**Contre** : 4 (UNSA)

**Au sujet des suppressions des secrétaires de circonscription**, point qui ne relève pas du CTSD mais évoqué dans notre déclaration préalable, la FSU rappelle qu'elle a votée contre la suppression de 12 postes administratifs lors du CTA (Comité technique académique) et qu'elle se positionne logiquement contre la suppression de 2 postes au niveau départemental.

Pour mémoire, la délégation UNSA qui s'émeut de l'absence de dialogue social sur cette question a refusé de prendre part au vote lors de la présentation de la suppression des 12 postes administratifs et des cartes scolaires collèges et premier degré.

Le but de la restructuration est à terme de passer à une gestion **départementale** des remplaçants avec au final une seule secrétaire par circonscription ....c'est la promesse d'un fonctionnement plus que chaotique !

Chacun au sein des écoles, connaît la nécessité de ces interlocuteurs privilégiés qui, outre leur mission d'organisation des remplacements, sont le trait d'union entre les inspections, les enseignants et les parents. De plus elles ont une connaissance fine du territoire qui leur permet d'ajuster et de répondre au mieux aux collègues en classe. Supprimer ces postes c'est nier toutes ces compétences et dégrader le service public d'éducation.